

Démarche de différenciation pédagogique

Pratiques universelles

Approches pédagogiques proactives visant à concevoir un enseignement accessible, équitable et inclusif pour tous les apprenants dès le départ, sans nécessiter d'adaptations individuelles ultérieures. ([Flanagan et Desmarais, 2023](#)).



Actions à privilégier en classe

- [Pratiques efficaces](#) (voir Intranet SÉ)
- [Climat sain d'apprentissage et gestion de classe efficace](#)
- [Principes clés de l'apprentissage du français](#)
- [Approches collaboratives](#)



Questions à se poser avant de passer à prochaine étape

- Ai-je [besoin de soutien](#) pour mettre toutes ces actions en place ?
- Quelles pratiques efficaces soutiennent le développement de la compétence de l'élève ?

A Flexibilité pédagogique

« La [flexibilité pédagogique](#) permet de planifier des activités d'apprentissage de même que des situations d'apprentissage et d'évaluation en cours d'apprentissage dans lesquelles diverses options sont proposées aux élèves. » ([MEQ](#), 2021, p.12)



Actions à privilégier en classe

- Différencier les structures ([Guide de l'UQAC](#))
- Différencier les contenus (voir les [exemples disciplinaires de flexibilité pédagogique du MEQ](#))
- Différencier les processus et les productions ([Différenciation pédagogique du MEQ](#), p.15)
- Différencier les traces d'apprentissage ([site Évaluation](#))

Il est possible, même souhaitable, de combiner plusieurs mesures de flexibilité selon les besoins de l'élève.



Questions à se poser avant de passer à prochaine étape

- Ai-je besoin de soutien pour mettre toutes ces actions en place ?
- Ai-je mis en place quotidiennement, en classe, les actions à privilégier (voir ci-dessus) des pratiques universelles ?
- Quelles actions pédagogiques permettent à l'élève de progresser ? (Voir [outil de consignation](#))
- Ai-je différencié les structures, les processus, les contenus et les productions ?
- Ai-je varié les façons dont l'élève peut démontrer sa compréhension ? Quelles types de traces recueillies ont permis à l'élève de soutenir et de démontrer son plein potentiel mesurer la progression de l'élève ?
- Est-ce que les traces recueillies témoignent d'une diversité des interventions ?



Outil pour consigner vos actions

Si des obstacles à la progression de l'élève persistent malgré les actions mises en place, conserver les interventions de l'étape A qui aident l'élève à apprendre et à progresser, puis passer à l'étape B.

Démarche de différenciation pédagogique

B Mesures d'adaptation

La mesure d'adaptation est un ajustement essentiel qui permet à un élève qui présente des difficultés importantes (ou des limitations) de surmonter ou d'atténuer un obstacle lors de l'apprentissage et de l'évaluation. Cette mesure ne modifie pas les attentes envers l'élève. (MEQ, 2021, p.14)



Actions à privilégier en classe et hors classe

- Faire l'analyse de la situation de l'élève en complémentarité avec les [intervenants concernés](#) (approche résolution de problème).
- Communiquer avec les parents.
- Choisir une [mesure adaptative](#) selon le besoin de l'élève en respectant les [balises du MEQ](#).
- Enseigner l'utilisation de cette mesure hors classe et en classe.
- Réguler l'effet de cette mesure sur le progrès ou le développement de la compétence de l'élève et **estomper au besoin**.



Il est possible de combiner plusieurs mesures d'adaptation. C'est l'analyse du besoin de l'élève qui guidera vos choix.



Questions à se poser avant de passer à prochaine étape

- Ai-je [besoin de soutien](#) pour mettre toutes ces actions en place ?
- Ai-je bien effectué les actions à privilégier de l'étape A ?
- Ai-je communiqué avec le parent à plusieurs reprises ?
- Ai-je collaboré avec les intervenants concernés ?
- La mesure choisie permet-elle à l'élève d'atténuer ou de surmonter un obstacle à l'apprentissage et à l'évaluation ?
- Ai-je consigné les interventions qui permettent à l'élève de progresser ? ([voir outil de consignation](#))



Si les incidences sur la réussite éducative persistent malgré les ajustements, il est nécessaire de se référer à l'[outil de soutien à la décision pour ouvrir un plan d'intervention](#).



Si des obstacles à la progression de l'élève persistent malgré les actions mises en place, conserver les interventions des étapes A et B qui aident l'élève à apprendre et à progresser, puis passer à l'étape C.

Démarche de différenciation pédagogique

C Mesures ayant une incidence sur le jugement

Les mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement global sont des mesures de soutien qui doivent être considérées dans l'évaluation. Elles impliquent que la personne qui intervient en soutien à l'élève pose des actions cognitives et métacognitives avec ou pour l'élève.

Si un élève a besoin de ce type de soutien pour progresser, il est essentiel de déployer ces mesures d'aide. Il importe ensuite de considérer cette aide (si fréquente et récurrente) dans le jugement en évaluation.

➡ Actions à privilégier en classe et hors classe

- Choisir une [mesure ayant une incidence sur le jugement selon le besoin de l'élève](#)
- Déterminer le critère d'évaluation touché de façon récurrente par cette mesure.
- Se doter d'un [outil pour consigner la récurrence de cette mesure](#).
- Communiquer clairement à l'élève et à son parent la mesure qui sera utilisée.
- Mettre à l'essai cette mesure.
- Réguler l'effet de cette mesure sur le progrès ou le développement de la compétence de l'élève.



Il est possible de combiner plusieurs mesures d'aide ayant une incidence sur le jugement et de les juxtaposer aux mesures d'adaptation. C'est l'analyse du besoin de l'élève qui doit guider les choix.

Il est nécessaire de se référer à :

- [Outil de soutien à la décision pour ouvrir un plan d'intervention](#)
- Guide d'accompagnement - [Les mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement](#)

? Questions à se poser avant de passer à prochaine étape

- Ai-je [besoin de soutien](#) pour mettre toutes ces actions en place ?
- Est-ce possible de prévoir un plan d'estompage de cette mesure ?
- Ai-je bien effectué les actions à privilégier de l'étape B?
- Ai-je communiqué avec le parent à plusieurs reprises?
- Ai-je consigné mes interventions et les traces de l'élève en lien avec la mesure qui permet à l'élève de progresser ? ([voir outils de consignation](#))

Dans le cas où les actions déployées en A, B et C ne permettent pas à l'élève de progresser, en équipe collaborative, consultez les filtres à la décision en prévision de la possible bascule en code cours modifié.



C Mesures de soutien ayant incidence sur le jugement global

Les mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement global sont des mesures de soutien qui doivent être considérées dans l'évaluation. Elles impliquent que la personne qui intervient en soutien à l'élève pose des actions cognitives et métacognitives avec ou pour l'élève.

Si un élève a besoin de ce type de soutien pour progresser, il est essentiel de déployer ces mesures d'aide. Il importe ensuite de considérer cette aide **(si fréquente et récurrente)** dans le jugement en évaluation.

ACTIONS À PRIVILÉGIER EN CLASSE ET HORS CLASSE :

- Choisir une mesure ayant une incidence sur le jugement selon le besoin de l'élève
- Déterminer le critère d'évaluation touché de façon récurrente par cette mesure.
- Se doter d'un outil pour consigner la récurrence de cette mesure.
- Communiquer clairement à l'élève et à son parent la mesure qui sera utilisée.
- Mettre à l'essai cette mesure.
- Réguler l'effet de cette mesure sur le progrès ou le développement de la compétence de l'élève.

QUESTIONS À SE POSER AVANT DE PASSER À LA PROCHAINE ÉTAPE :

- Ai-je besoin de soutien pour mettre toutes ces actions en place ?
- Est-ce possible de prévoir un plan d'estompage de cette mesure ?
- Ai-je bien effectué les actions à privilégier de l'étape B ?
- Ai-je communiqué avec le parent à plusieurs reprises ?
- Ai-je consigné mes interventions et les traces de l'élève en lien avec la mesure qui permet à l'élève de progresser ? (voir outils de consignation)



Il est possible de combiner plusieurs mesures d'aide ayant une incidence sur le jugement et de les juxtaposer aux mesures d'adaptation. C'est l'analyse du besoin de l'élève qui doit guider les choix.

Il est nécessaire de se référer à l'outil de soutien à la décision pour ouvrir un plan d'intervention et au GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT; LES MESURES DE SOUTIEN AYANT UNE INCIDENCE SUR LE JUGEMENT INFORMATIONS ET BALISES

Dans le cas où les actions déployées en A, B et C ne permettent pas à l'élève de progresser, en équipe collaborative, consultez les filtres à la décision en prévision de la possible bascule en code cours modifié.



Filtres à la décisions en prévision de la possible bascule en code cours modifié

Elle [la modification des attentes] se superpose à la flexibilité pédagogique ainsi qu'à la mesure d'adaptation, le cas échéant. **Mise à la disposition du réseau scolaire, cette modalité vise à favoriser le développement des compétences indiquées au PFEQ pour l'élève qui n'est pas en mesure de répondre aux exigences de ce programme dans une ou plusieurs matières.**

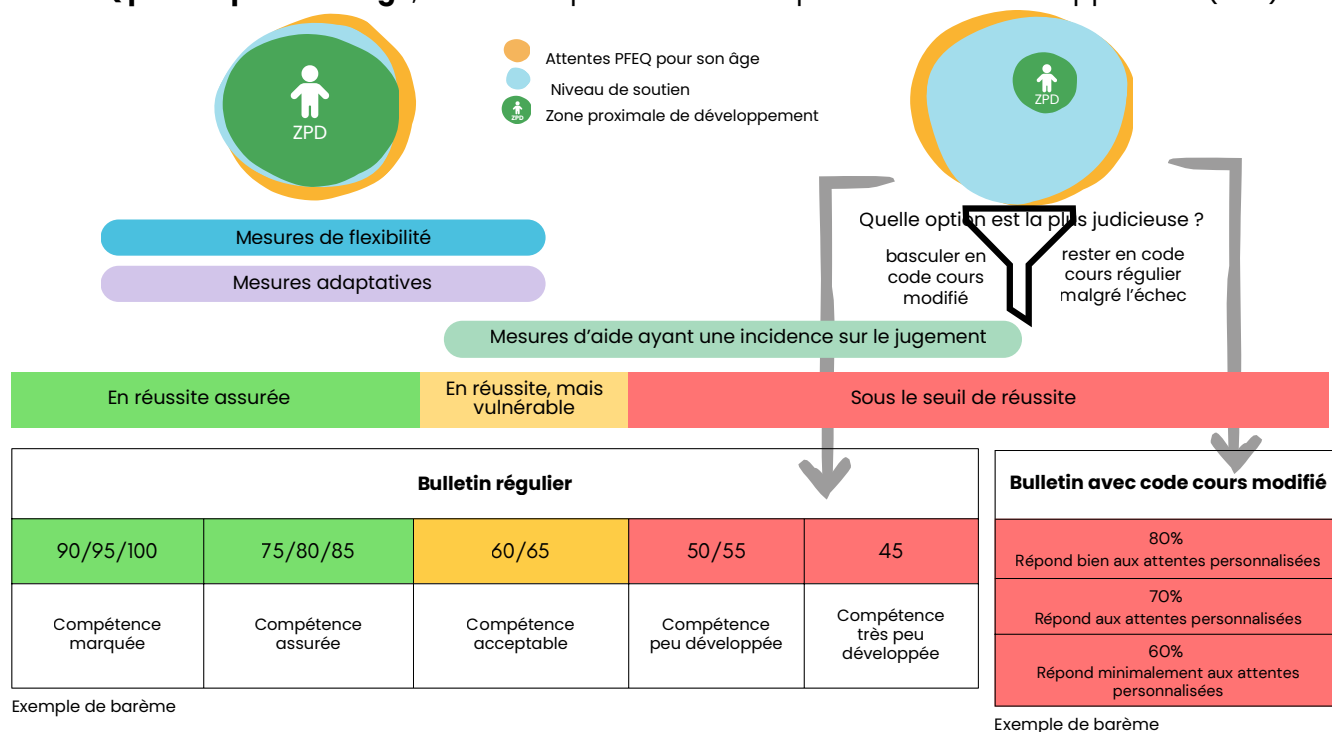
(p. 18. La différenciation pédagogique, MÉQ, 2021)

Maintenir dans la zone d'échec ou passer en code cours modifié ?

Lorsque l'élève n'est pas en mesure de répondre aux exigences du programme, c'est dire qu'il n'est pas en réussite à ce programme. **Il est donc essentiel que toutes les personnes impliquées dans la décision comprennent que même si on bascule en code cours modifié afin que l'élève obtienne des notes de réussite au bulletin, il restera dans la zone d'échec.**

Si certaines situations se prêtent bien à la modification des attentes, pour d'autres, il est préférable de maintenir l'élève en évaluation régulière, même si ça implique qu'il reste sous le seuil de réussite. Dans un choix comme dans l'autre, il est essentiel de poursuivre l'exposition au PFEQ tout en s'ajuste à la zone proximale de développement de l'élève.

Que les attentes d'évaluation soient modifiées ou pas, l'élève est **exposé aux apprentissages du PFEQ prévus pour son âge**, tout en respectant sa zone proximale de développement (ZPD).



Bascule en code cours modifié ?

À la lumière du portrait établi pour l'élève et selon les conclusions des différents intervenants impliqués, **est-ce que la bascule en code cours modifié est un choix judicieux pour l'élève?**

oui

Passez à l'étape D

À cette étape, les services éducatifs doivent participer à la poursuite de l'analyse.

non

Poursuivez les actions prévues aux étapes A, B et C même si les résultats restent sous le seuil de réussite.

Filtres à la décision en prévision de la possible bascule en code cours modifié

La décision de basculer en code cours modifié doit passer par une analyse globale de la situation. Parmi les éléments à considérer, il est essentiel de dresser le portrait des axes suivants :

L'état du développement des compétences de la matière visée

- Quelle compétence est ciblée par les difficultés marquées et persistantes?
- Comment qualifiez-vous l'état du développement de la compétence ? (liens vers échelles)
- Quel(s) critère(s) d'évaluation de la compétence est ou sont ciblés par les difficultés marquées et persistantes?
- Est-ce que les traces colligées permettent de dresser le portrait de ses capacités en fonction des attentes minimales prévues pour son âge?

Les mesures d'aide tentées

- Quelles mesures de flexibilité pédagogiques ont été tentées pour contourner les difficultés de l'élève ?
- Quelles mesures adaptatives ont été mises en place pendant une période significative ?
- Quelles mesures d'aide ayant une incidence sur le jugement ont été mises en place pendant une période significative ?
- Quelles actions cognitives et métacognitives sont particulièrement affectées par les difficultés persistantes?
- Quelles mesures de soutien demeurent essentielles à la progression de l'élève et impossibles à estomper ?

Les échanges avec le ou les parents

- Est-ce que les parents ont été informés dès le constat de vulnérabilité de l'élève ainsi que pour chacune des étapes de la démarche pouvant mener à modification des attentes?
- Est-ce la modification des attentes et son impact sur le bulletin ont été explicités aux parents?
- Est-ce la modification des attentes et son impact possible sur le parcours de l'élève ont été explicités aux parents?
- Est-ce que le caractère réversible de la modification des attentes lui a été expliqué?

Le profil de l'élève (motivations, aspirations...)

- Est-ce que les résultats au bulletin ont une incidence importante sur l'élève ? (perception de ses capacités, de sa réussite, son estime de lui, etc.)
- Est-ce que l'élève est en mesure de comprendre les impacts de l'évaluation modifiée sur son parcours?
- Est-ce que l'élève est en mesure de comprendre la signification des résultats qui apparaîtront au bulletin si les attentes sont modifiées pour lui ?
- Est-ce que le caractère réversible de la modification des attentes lui a été expliqué?
- Quelles sont les aspirations de l'élève ?

Consentement des parents



Avant l'application de la modification des attentes, assurez-vous que les parents ont signé le formulaire de consentement.

D Code cours modifié

Lorsqu'un élève n'est pas en mesure de répondre aux exigences du PFEQ dans une ou plusieurs matières, **les acteurs concernés (équipe du plan d'intervention ou équipe multidisciplinaire) déterminent des attentes pour cet élève à partir du PFEQ. Pour modifier ce qui est attendu de l'élève, ils effectuent donc des choix à partir de ce programme, d'où l'appellation «attentes modifiées par rapport aux exigences du PFEQ»**

(Différenciation pédagogique Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative, p. 18)

PERSONNALISER ET CONSIGNER LES ATTENTES



Plan d'intervention ?



Annexes ?

GÉRER LES EFFETS DE LA MODIFICATION SUR LE BULLETIN ET LES ÉPREUVES OBLIGATOIRES

BULLETIN

Un code cours modifié doit être inscrit au bulletin pour les disciplines concernées.

ÉPREUVES MEQ

Un barème spécifique à l'évaluation modifiée doit être utilisé. Les attentes ayant été fixées en fonction des capacités de l'élève, un **résultat sous le seuil de réussite devrait être impossible en attentes modifiées.**

Les élèves ayant des attentes modifiées au PFEQ ne sont pas admissibles aux épreuves du MEQ.

Régulation et révision du code cours modifié

La décision doit être révisée périodiquement pour s'assurer qu'il s'agit toujours du meilleur choix (Différenciation pédagogique Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative, p. 17)

À quels moments doit-on réviser la décision?

- Pour la majorité des critères de la compétence ciblée par la modification, a-t-on des observations qui permettent de conclure que l'élève rejoint des exigences du programme pour son cycle/âge, et ce malgré une aide soutenue.
- Malgré un échec marqué dans une compétence, son résultat disciplinaire est au-dessus du seuil de réussite.
- À tout changement de classe.
- Au passage primaire-secondaire
- Au changement de niveau et de cycle au secondaire
- ...

COMMENT TENIR COMPTE DES MESURES D'AIDE QUI ONT UNE INCIDENCE SUR LE JUGEMENT

En contexte d'apprentissage et d'évaluation (sauf lors des épreuves ministérielles) durant les trois étapes de l'année scolaire, **l'enseignant.e, en considération de l'article 19 de la LIP, a la légitimité de mettre en place toutes les mesures de soutien qui permettent à l'élève de progresser, et ce, sans égard au type de mesures.** Si la plupart des mesures d'aide sont de l'ordre de la flexibilité pédagogique ou d'adaptation, certaines vont plus loin et impliquent de faire des opérations cognitives ou métacognitives avec ou pour l'élève. **Dans les cas où ces mesures d'aide sont récurrentes et difficilement estompables,** la personne enseignante devra en tenir compte dans son jugement global en vue de la note au bulletin.



Il faut conserver des traces des mesures utilisées, afin de définir si elles sont réellement récurrentes et nécessaires à la progression et/ou à la réussite de l'élève avant de venir la ou les inscrire au plan d'intervention. N'hésitez pas à collaborer avec divers intervenants pour faciliter la prise de données au regard de ce type de mesures.

Schéma 1 - Exemples d'actions témoignant de l'engagement cognitif de l'élève

**Attention**

Il est tout à fait souhaitable et nécessaire de guider l'élève dans sa capacité à mobiliser ces actions cognitives et métacognitives. Au premier cycle du primaire ainsi qu'à chaque début d'une séquence d'apprentissage, il est normal d'offrir ce type d'aide aux élèves.

Toutefois, si après le 1er cycle du primaire ou en fin de séquence d'apprentissage, l'élève ne développe pas une pratique autonome de ces actions et qu'il reste difficile pour lui de progresser sans ce type d'aide, il faut alors consigner ces mesures d'aide afin de considérer leur ampleur lors du jugement au bulletin.

Si on perçoit que cette mesure demeure nécessaire à la progression de l'élève, il sera éventuellement important de l'inscrire au plan d'intervention.